

LES SANCTUAIRES A REPIT EN WALLONIE par Marcel PIGNOLET

(Extrait des bulletins n° 11/1985 et n° 12/1986)

Autrefois, la naissance d'un enfant était toujours pour le couple une source d'incertitude et d'angoisse. Très souvent, pour diverses causes mal définies, sauf peut-être dans le cas d'imprudence de la mère, l'enfant se présentait sans vie ou mourait au cours de l'accouchement.

Cette disparition n'était pas alors appréciée de la même façon qu'aujourd'hui. Certes, la perte d'un être attendu et déjà chéri était cruellement ressentie par les parents, mais plus encore les affectaient douloureusement le sort tragique réservé à l'âme du nouveau-né non baptisé et la pensée de savoir la petite dépouille ensevelie en terre non consacrée.

Ils ne se résignaient pas à la fatalité et se tournaient vers le seul espoir qui leur restait : recourir par le truchement des "sanctuaires à répit" à un effet de la clémence du Créateur.

Aussitôt après la mort apparente de l'enfant, celui-ci était transporté dans une église ou une chapelle privilégiée pour y attendre que se manifestent d'éventuels "signes de vie" permettant le baptême. Ces signes miraculeux ne pouvaient apparaître qu'avec l'intercession de la Vierge, "de saints déjà canonisés invoqués pour la grossesse ou l'accouchement, soit de futurs saints, soit un homme d'Eglise à la vie exemplaire". (1) Ils étaient le témoignage tangible qu'un répit était accordé au nouveau-né afin qu'il puisse être baptisé avant de mourir, cette fois définitivement, et prétendre à des conditions normales de sépulture.

Dans nos régions, les "sanctuaires à répit" sont rares. A ma connaissance, le seul du genre que nous ait transmis la tradition est la chapelle de Oisy, dédiée primitivement à la Vierge sous le vocable de Notre-Dame de Consolation, remplacé plus tard par celui de N.-D. de Bon Secours.

Un ex-voto daté de 1796 rappelle un fait merveilleux qui se serait produit à cet endroit. Un habitant de Framont, village situé à une douzaine de kilomètres, y aurait amené ses triplés mort-nés, lesquels après avoir été présentés à la Vierge, seraient revenus à la vie juste le temps nécessaire pour recevoir le baptême. En reconnaissance de cette faveur exceptionnelle, la famille fit placer à côté de l'autel un tableau représentant "trois petites figurines en cire dans une espèce de châsse vitrée sur le devant avec cette inscription : *trois petits garçons mort-nez qui avons eu le boneur de ravoir grâce à la bonne Notre Dame de Wagy*". (2)

Depuis lors, l'ex-voto a été déplacé et se trouve bien en évidence au-dessus de l'autel à rétable.

Des descendants de la famille privilégiée existent encore à Framont et continuent à donner les prénoms des triplés à tous les enfants mâles de l'ancienne souche.

Il semble que ce soit la seule "résurrection" survenue en ce lieu; aucune autre n'est attestée, ni par une plaque quelconque dans la chapelle, ni dans les registres de la cure, mais la Madone y est toujours vénérée et continue à intervenir efficacement dans les requêtes qu'on lui adresse. Tous les ans, à l'Ascension, un pèlerinage très fréquenté perpétue la tradition.

Les progrès de la science médicale, les méthodes modernes d'accouchement et aussi le scepticisme religieux des foules ont contribué à abolir la pratique du "répit", mais non la

dévotion à Celle qui fut la mère Christ, la protectrice attirée de l'enfance et qui demeure pour beaucoup de pèlerins fidèles et convaincus, Notre-Dame de Consolation et de Bon Secours.

La Basilique d'Avioth, près de Montmédy, est un autre sanctuaire à répit, très ancien et très réputé. La découverte de la statue miraculeuse remonte au XII^e siècle. La Vierge qu'on évoque est connue sous l'appellation de Notre-Dame de Vie.

Si nous incluons cette église dans la liste des lieux de pèlerinage en question, bien qu'elle soit située chez nos voisins, c'est qu'Avioth fut jusqu'au Traité des Pyrénées, le 5 novembre 1659, au nombre des possessions du Duché de Luxembourg et que la chapelle primitive fut fondée vers 1260, par Louis IV de Chiny. De plus, la fréquentation de ce "répit" ne se limitait pas aux villages départementaux mais débordait largement la frontière et touchait des endroits de chez nous éloignés de plusieurs lieues comme Martelange, Stockem, Arlon, Virton, etc.

Au-delà de la distance aller et retour, que normalement un bon marcheur pouvait parcourir en un jour ou lorsque les conditions climatiques ne permettaient pas le voyage avec un nouveau-né, on ne transportait pas celui-ci, on se bornait à invoquer la Vierge à la foi du Centurion et les parents s'engageaient par vœu à accomplir plus tard, une visite de reconnaissance, si l'enfant peut être baptisé.

Nous savons comment se pratiquait le "répit" par la communication qu'en a faite Jacques Gélis (3) qui a parmi d'autres, traité du cas d'Avioth. "Dans les sanctuaires très fréquentés, comme Avioth, la communauté est prévenue et conviée à son de cloche à venir se joindre à ceux qui ont apporté l'enfant. Aussi trouve-t-on habituellement réunis, outre plusieurs personnes de la paroisse d'origine - parentes ou femmes qui accompagnent le père - des habitants d'Avioth, dont la sage-femme, et souvent le curé. On reconnaît un noyau de fidèles que l'on peut suivre pendant des années, puis qui change. Il s'agit en majorité de femmes."

Le petit corps inerte est exposé à la vue de tous les assistants. Ce peut être sur l'autel, à la base de celui-ci, sur une marche ou même sur une pierre réservée à cet effet au pied de la statue de la Vierge reviviscente. Deux cierges allumés sont placés aux côtés du gisant. La foule prie avec ferveur parfois fort longtemps, attendant que se manifestent des "signes de vie" (mouvement des doigts, des lèvres, battement des paupières, couleur, chaleur, etc.)

Dès que les témoins habilités à un tel constat s'accordent à reconnaître un changement non équivoque dans l'état du corps, ils en attestent l'authenticité par un procès-verbal dressé par le curé ou un notaire.

A Avioth, c'est le curé qui décrète qu'il y a vie et, sans perdre un instant, procède au baptême du bébé, parfois en lui donnant un prénom. Mais ce sacrement peut être conféré par d'autres personnes, même par des femmes.

D'une analyse de "Bref Recueil" du curé d'Avioth, J. Gélis relève que les hommes ne tiennent ce rôle que 49 fois et les femmes 76 fois sur 125 cas traités. Le curé n'intervient que 20 fois, l'ermite 11, les marguilliers 9, le reste est assuré par le père de l'enfant (5), des habitants du lieu (2) et des étrangers.

les femmes d'Avioth baptisent 36 fois, celles du lieu d'origine 21 fois, l'accoucheuse du même lieu 14 fois et celle d'Avioth, 5 fois.

Cette massive participation féminine au rite baptismal est due au fait que les femmes sont présentes plus souvent que les hommes à ces manifestations de solidarité et qu'elles sont mieux au courant des usages.

Très souvent, l'enfant baptisé retombe dans le néant d'où il est sorti mais son salut éternel est désormais assuré. la foule extériorise sa joie par des cantiques à la Vierge ou par le Te Deum. Dans certaines paroisses françaises, les cloches mêmes, mêlent leur voix à l'allégresse des pèlerins.

Pour exprimer leur reconnaissance, les parents abandonnent au pasteur une somme d'argent qui servira à l'entretien de l'église ou à faire dire des messes. Certains, comme à Oisy, laissent des figurines en cire ou en bois représentant le nouveau-né pour témoigner de la grâce obtenue.

Lorsque leur vœu est exaucé, ils éprouvent un réel soulagement, leur enfant est désormais lavé de la tache originelle qui le vouait aux Limbes et le privait de la vision de Dieu. Sa mort n'entravera pas le salut de son âme et son corps pourra trouver asile en terre bénite.

Durant tout le Moyen Age, l'enfant mort sans baptême ne pouvait être enseveli dans l'enceinte consacrée de l'aître paroissial. Cette interdiction, rappelée sans cesse à tous les conciles, fut à partir du 18^e siècle, observée avec plus de rigueur par les curés et prenait figure de ségrégation. Aussi était-elle ressentie cruellement par les familles déshéritées qui se croyaient culpabilisées et cherchaient dans le "miracle du répit", la paix de leur conscience et une réhabilitation dans l'estime populaire.

Le corps des enfants baptisés dans les circonstances décrites plus haut, pouvait reposer en terre consacrée. A Avioth, un espace particulier leur était réservé dans le cimetière de l'église. Mais en général, les parents répugnaient à abandonner la dépouille de leur enfant, fût-ce même sous la protection de la Vierge et, nantis de l'attestation requise, la ramenaient au village d'origine pour être inhumée sans aucune discrimination.

Les sanctuaires à répit connurent aux 16^e et 17^e siècles, une fréquentation extraordinaire due aux résultats obtenus.

Nous avons vu, mentionnés dans "Bref Recueil", entre 1624 et 1673, 135 cas probants, ce qui suppose un nombre supérieur d'enfants présentés si l'on tient compte des échecs. Mais pour la seule période de 1657 à 1673 où le recours au sanctuaire d'Avioth fut continu, la moyenne annuelle atteint 7 ou 8 enfants qui reçoivent le baptême (13 rien que pour l'année 1665). Au siècle précédent, le sanctuaire de Favernay (diocèse de Besançon) enregistre officiellement entre 1569 et 1593, une vingtaine de cas de "reconnaissance" en moyenne par an (29 en 1573). Chiffres cités par K. Gélis (4) d'après le Registre tenu par Maximilien de Poinctes, religieux bénédictin, où sont consignés 489 cas d'enfants mort-nés de 1569 à 1573.

L'Eglise s'émeut de ces miracles en série et commence à freiner ces dévotions qui ne tarissent pas et discréditent plus qu'elles ne fortifient la foi des populations. Gespunsart (dans les Ardennes) entre autres, est fermé en 1727. "A Avioth, alors que l'évêque de Trèves avait

autorisé la sépulture des mort-nés baptisés dans un "rang spécial" du cimetière paroissial au début du XVIIIe siècle, un jeune curé demande, en 1786, la condamnation des pratiques séculaires et l'obtient du vicaire général". (5)

Malgré ces entraves aux pratiques, celles-ci se maintiennent au cours du 19^e siècle, mais avec moins de constance et de ferveur, car le cérémonial s'est fait plus discret et les conditions d'exposition sont devenues plus sévères. Ainsi, à Avioth, peu après 1800, le corps de l'enfant n'est plus admis à l'intérieur du sanctuaire mais est déposé à la Recevresse qui, on le sait, est au-dehors de celui-ci.

La Vierge miraculeuse n'était pas seulement invoquée pour obtenir le "répit" qu'elle accordait si généreusement, mais aussi pour son intercession efficace dans toutes sortes de requêtes que les pèlerins lui soumettaient. Les multiples faveurs et guérisons ont contribué durant plusieurs générations à perpétuer au cœur des fidèles, une confiance illimitée, une dévotion très vive et une profonde gratitude.

Quittons la région de la Semois pour le nord de la province du Luxembourg où quelques sanctuaires étaient réputés pour leur pèlerinage de mort-nés.

Aywaille en possédait un très ancien qui, bien que situé à dix minutes de la localité, est devenu très tôt église paroissiale. Il abritait autrefois une statue de la Vierge, vénérée sous le vocable de Notre-Dame de Dieu part et célèbre par ses miracles. Durant les calamités et les guerres, le peuple y venait en pèlerinage pour implorer la mère de Dieu, aide et protection. Les faveurs les plus sollicitées par la suite, étaient pour les enfants morts sans baptême, que l'on exposait au pied de la statue et qui revenaient à la vie, juste le temps d'être lavés du péché originel. La relation circonstanciée des grâces obtenues était consignée dans de nombreux registres conservés au premier étage de la tour de l'église. Malheureusement, en 1654, un incendie dû à un fait de guerre, détruisit l'édifice tout entier, anéantissant ces précieux témoignages ainsi que la statue miraculeuse. Les habitants firent sculpter une nouvelle statue, semblable à la première, qu'ils placèrent sur la colonne restée intacte, dans l'église reconstruite. Dès qu'elle fut installée, elle jouit des mêmes privilèges que l'ancienne et attira de nouveau les parents éplorés.

Deux ans plus tard, le curé de la paroisse de Jalhay pouvait inscrire sur le registre des baptêmes la note que voici (6):

"Le 26 juillet 1656, Catherine femme Michel Broular, après avoir enduré l'espace que quatre jours des tranchées intolérables, enfin n'ayant plus d'espérance d'être délivrée que par le secours divin, s'étant confessée et ayant fait vœu de se ranger dans la Confrérie du Sacré Rosaire, aussitôt fut délivrée le jour de Ste Anne au matin et enfanta un enfant mort lequel estoit privé du sacrement de baptême. Ses parents eurent dévotion d'aller offrir leurs prières à N. Dame de Dieupart où le deuxième jour après avoir fait célébrer une messe à l'honneur de la dite Vierge, par ses mérites et intercession l'enfant donna plusieurs signals de vie. Et fut baptiser Simon. Son parrain Pirotte fils de Pirotte Gaspard. Marine Anne fille de Jean Unotton, Marie fille Simon Pirotte Lemaire et Marie PirotteJaspary toutes présentes come témoins".

Cependant, l'incendie qui dévora l'église et l'image vénérée de Notre Dame avait ralenti sérieusement le courant de dévotion qui portait les foules à Dieupart.

En 1667, le recteur des jésuites à qui incombait l'entretien du temple objecta au chapelain Florent Gillet: "Il y a infinité d'églises qui reçoivent plus de pèlerins d'offrande et de dévotion en un mois voier en une semaine que celluy en un an entier ..." (7) Mais en 1702, le culte semble toujours prospère car le curé Cornemont fait placer un banc avec cet écriteau: "bancq pour les estrangers, comme à ceux qui y apportoyent fort souvent des enfants nez morts pour y percevoir la grâce du Baptesme, et ce servir de ceditbancq pendant tout le temps qu'ils sont obligez a y demeurer ..."

La fréquentation du sanctuaire ne connut aucun fléchissement au cours du 18^e siècle. Sous l'occupation française, la paroisse vécut une période troublée: l'église sous séquestre, le pasteur interdit d'exercer son ministère, les cloches enlevées, la statue miraculeuse soustraite aux profanations en même temps à toute dévotion. Ce n'est qu'en août 1802 que l'église fut recouverte au culte et que respirent les pèlerinages. Mais comme partout ailleurs, l'abandon obligé des pratiques séculaires avait refroidi la ferveur. De grands changements s'étaient opérés dans la société et dans les esprits, qui modifièrent le comportement et la mentalité des masses rurales, pourtant les moins vulnérables.

Aujourd'hui, il ne subsiste plus grand-chose de la tradition, sauf des dizaines d'ex-voto suspendus à l'autel de la Vierge de Dieupart qui attestent de l'ampleur de ses bienfaits, la sollicitude toute maternelle qu'elle manifestait à ceux qui s'adressaient à elle comme ultime recours.

La paroisse de Cowan, autrefois Quant, est très ancienne. Jusqu'en 1795, elle englobait dans sa juridiction le village de Houffalize. La chapelle possédait une statue de la Vierge, elle-même très ancienne puisqu'on la dit antérieure à la période espagnole. Les futures mères se rendaient au pied de l'effigie de notre dame ou le curé leur imposait une antique ceinture en soie, appelée "ceinture de Notre Dame" afin d'obtenir une heureuse délivrance.

Dans un rapport destiné à l'évêque de Metz et sur le témoignage de ses prédécesseurs, le moine Simon, curé de Cowan, atteste que des enfants mort-nés, exposés devant la statue de Notre-Dame, auraient repris vie pour recevoir le baptême.

Depuis fort longtemps, une procession avait lieu le 2 juillet en l'honneur de Notre-Dame de Cowan, mais elle dut être supprimée parce qu'elle dégénérait en de trop nombreux abus.

"L'ancienne paroisse de Cowan, est devenue en 1889, la paroisse actuelle de Vissoul dont le titulaire est saint Georges, qui a ainsi détrôné Notre-Dame.

Ferrières (dans la Province de Liège, à quelques kilomètres à l'est de Bomal) était autrefois un lieu privilégié, dans le tome II de son "Histoire d'Aywaille", le Dr Thiry écrit: "On vénérât en outre dans cette église une image de Notre-Dame de Grâce à laquelle on attribuait comme à N.-D. de Dieupart, le pouvoir spécial de ressusciter les enfants morts sans baptême." (p. 194)

Il cite la note suivante trouvée dans les Archives de la cure de Ferrières: "Un enfant de Hubert Paqueau, mort-né, fut porté devant l'image de Notre-Dame de Grâce en l'église de Ferrières et y fut baptisé par la sage-femme, après qu'il eut ouvert trois fois l'œil gauche vers une heure du matin le 26 novembre 1648. Attestation signée Gille de Bra, curé de Ferrières". (Cens et rente. Ref. II 1621-1665, folio 103) (10)

L'église Saint-Mort à Huy fut construite au 13^e siècle, dans le quartier périphérique de l'ancienne agglomération et dédiée initialement à saint Jean l'Évangéliste. À l'intérieur, était exposée une statue de Notre-Dame de la Vignette, choisie comme patronne du serment des archers et tenue en grande dévotion depuis fort longtemps par tous les habitants de la région. C'est une vierge en majesté, donc très droite, dans une attitude imposante et assise sur un petit siège. Elle tient de la main gauche l'Enfant Jésus reposant sur un genou.

En 1624, l'édifice fut consacré à saint Mort dont le nom même évoque une légende ...

Au VII^e siècle, la femme d'un pauvre charbonnier mit au monde un enfant privé de vie. Très pieux, le père ne se résigna pas à la fatalité et se confia à la Providence. Comme il était de tradition à cette époque, il alla déposer le petit corps devant l'image de Notre-Dame de la Vignette en qui il avait une confiance particulière. La Vierge exauça sa prière, le bébé, soudain, respira, sourit et cria. Il obtint plus qu'un "répit" car il survécut. On le baptisa et il reçut le nom de Mort puisqu'il était né tel. L'enfant grandit et à la mort de ses parents, il se retira dans les bois d'Andenne pour y vivre en solitaire. Il gardait les pourceaux tout en s'appliquant à servir Dieu dans la prière, la méditation et l'oubli de soi. De longues années plus tard, ne le voyant plus comme à l'habitude, des voisins le recherchèrent et découvrirent son cadavre. En apprenant ces faits, les religieuses d'Andenne qui connaissaient sa sainteté, envoyèrent un chariot pour emporter sa dépouille et lui donner une sépulture dans leur église. Mais les chevaux, malgré toutes les exhortations, refusèrent d'avancer. Laissés libres d'aller à leur guise, ils prirent aussitôt la direction de Huy et s'arrêtèrent à la chapelle où, quatre-vingts ans auparavant, Mort revécut par miracle. C'est là qu'il fut enseveli et reposa jusqu'à ce qu'on exhume ses ossements pour les placer dans une châsse. "Canonisé par le suffrage populaire (vox populi) comme tant d'évêques, d'abbés, de moines, de vierges, de solitaires, d'ermites et de pieux personnages jusqu'aux XI^e et XII^e siècles, Mort fut élevé sur les autels sous le pontificat d'Urbain VIII, le 9 mai 1624". (11)

Depuis lors, les foules n'ont cessé de venir en pèlerinage à la chapelle de Haillot où l'on peut voir la Pierre-oreiller de l'ermite avec l'inscription: "L'an 613 de ce lieu St Mort monta aux cieux", ainsi que des reliques du saint que l'on prie afin qu'il use de son crédit auprès du Maître pour obtenir guérisons physiques et faveurs spirituelles. Les ex-voto qui tapissent les murs de l'église de Huy et la procession annuelle, constante depuis le Moyen âge témoignent de l'efficacité de son aide et de la profondeur du culte qu'il a suscité dans la vallée par sa vie exemplaire.

La chapelle de Gimnée (arrt. de Philippeville) fut le théâtre d'une renaissance miraculeuse qui fut actée dans un document dont voici le résumé:

"Le vendredi 6 avril 1657, à la soirée, quelques personnes se rendirent pour prier dans la chapelle de N. -D. de la Croix, Gimnée. Sur l'autel gisait le corps d'un enfant mort-né, venu au monde le dimanche de Pâques fleuries (25 mars), au village de Mesnil, près de Vierves. Son père Georges Gilsoul, l'avait apporté dans la chapelle, le vendredi saint (30 mars), "avec ferme foi que la bonne Dame le pourroit assister".

En entrant, les fidèles remarquèrent que l'enfant avait l'œil gauche entr'ouvert et que des larmes en jaillissaient. Sans tarder, le marlier François Goffin prit de l'eau et administra le baptême. Un quart d'heure après, le petit corps changea complètement de couleur. Le lendemain, la Haute Cour de Gimnée consigna par écrit les dépositions des témoins (+)

(+) Parmi les témoins se trouvait Marie de Fumais, sage-femme d'Agimont, qui avait apporté un enfant mort-né pour l'exposer dans cette même chapelle de N. -D de la Croix. (Archives de l'Etat à Namur, Eglise de Gimnée, Liasse des années 1419-1791) (12)

Dans la région du Centre et dans le sud du Brabant, quelques oratoires attestent par des inscriptions sur les murs, sur des tombs ou dans les registres paroissiaux, le souvenir de la pratique du répit. Bornons-nous à citer le vocable de la Vierge et le lieu où la statue est toujours objet de vénération: Notre-Dame du Puits à Trivières; N. -D du bois du Sart à Houdeng-Aimeries; N. -D du Bon Vouloir à Havré; N. -D de Cambron, de Tongre-Notre-Dame et N. -D de Trazegnies. (13)

A propos de cette dernière, voici la relation d'un miracle opéré dans l'église paroissiale: "Une mère fait, à deux reprises, déterrer son enfant mort-né. En présence du curé et paroissiens, le cadavre déposé sur l'autel de Notre-Dame, donne des signes de vie. Le prêtre s'empresse de baptiser l'enfant ressuscité. Deux témoins oculaires relatèrent l'évènement (l'un vivait en 1488 et fit son testament en 1525). (14)

Aux portes de Jodoigne, Melin possédait une ancienne chapelle dédiée à Notre-Dame de Basse-Wavre, disparue mais reconstruite en 1856 et 1919.

"En 1146, une femme de Melin mit cuire son pain; son enfant fut écrasé par la pierre qui fermait le four. La maman porta alors son enfant mort à l'église de Basse-Wavre et en pleurant, demanda l'aide de Marie. Subitement, le petit se mit à remuer et à sourire. En reconnaissance, les parents firent placer au premier pilier de la chapelle Notre-Dame, la pierre qui fermait l'entrée du four, munie d'une inscription latine dont voici la traduction: "Par ce caillou à un enfant la vie ôtée / Par la grâce de la Vierge fut redonnée / Melein est le lieu du spectacle / Voici le lieu du beau miracle, 1446".

Cette pierre était encore visible dans l'église en 1721, elle a disparu depuis lors. (15)

Un fait semblable s'est produit au 18^e siècle, dans l'église paroissiale de Houyet. L'enfant né sans vie fut exposé devant l'image de la Vierge, il reprit couleur et chaleur pendant quelques courts instants et l'on put le baptiser. (16)

Terminons cet inventaire qui n'est certainement pas complet par une visite au Musée de la Vie wallonne à Liège où figure, sous le n° 29726, une peinture votive qui représente un enfant couronné de fleurs, tendant les bras vers la Vierge qui tient Jésus sur les genoux. On peut lire au bas du tableau cette inscription (en partie effacée): "Cet (enfant appartient à) Jean Jacques de Havay et Charlotte Fresson, légitimes conjointebourjoy de Namur, lequel a reçu grâce et baptême à Notre-Dame miraculeuse du Sacré Rosair à Moha le 12 octobre 1725 aiant vécu dix heures passé". (17)

La pratique du "répit" s'est développée un peu partout à partir du 15^e siècle avec un maximum de densité au 17^e. Mais, nous l'avons vu pour saint Mort, la coutume d'exposer des enfants mort-nés devant certaines Madones était certainement fort ancienne.

Au 13^e siècle, Albert le Grand et Thomas d'Aquin introduisirent la notion de "Limbes des enfants" qui était un lieu de séjour des âmes des non-baptisés, à la limite de l'Enfer. Cette conception, nouvelle pour l'époque, du monde supraterrrestre coïncide avec la volonté de l'Eglise de réduire à trois jours l'intervalle prescrit entre la naissance et le baptême, à la différence qu'auparavant, ce sacrement n'était conféré que deux ou trois fois par an. C'est à partir d'alors que les parents s'inquiétèrent du destin tragique de l'âme de leurs enfants emportés avant d'avoir été lavés de la tache originelle et voués par leur négligence à ne jamais jouir de la vision de Dieu.

Quand, aux 15^e et 17^e siècles, l'Eglise se montra plus sévère dans le contrôle des sépultures, les "répits" connurent un regain de fréquentation car ils apportaient l'espoir d'une inhumation en terre sainte et abolissaient tout sentiment de culpabilité.

Certains sanctuaires ont enregistré une permanence séculaire tandis que d'autres ont vu leur vogue s'essouffler assez rapidement. La dévotion est née des besoins mais son ampleur et sa persistance ne se conçoivent que par un phénomène de contagion encouragé par les faveurs obtenues. Dans certains lieux de pèlerinage, cet engouement pour le "répit" ne suscitait pas toujours dans le clergé, une approbation enthousiaste et des influences locales ont parfois ralenti le flux des fréquentations. Cependant, dans les régions où elle luttait contre l'hérésie, l'Eglise tolérait ces pratiques pour ne pas affaiblir le culte marial fortement contesté par les dissidents.

Déjà le déclin apparut à partir de 1660. Après les décisions du Concile de Trente qui exigeait des preuves manifestes, indiscutables de retour à la vie, les curés deviennent plus circonspects, moins accueillants aux facilités de reconnaissance. Les parents craignent la déception, hésitent, viennent moins nombreux et se résignent désormais à la sépulture anonyme en terre non consacrée. Malgré ces contraintes, les familles éprouvées apportent encore leur nouveau-né devant les Madones miraculeuses, mais nous sommes loin de la participation massive et de la ferveur collective d'autrefois.

En cette fin du 18^e siècle, la société s'acheminait vers de profonds changements, s'ouvrait aux idées nouvelles qui touchaient aussi bien le mode de vie que les mentalités. Dans les communes rurales, l'exode vers les villes rompt le contact avec la terre, élément de stabilité et ébranle le sentiment religieux.

Maintenant que ces pratiques du répit sont abandonnées, on peut se demander quelle fut leur origine, comment elles se sont implantées dans nos régions pour s'y maintenir pendant des siècles.

Certaines constantes apparaissent curieusement de la confrontation des sanctuaires. Ordinairement, ceux-ci se situent à l'écart des agglomérations dans un lieu-limite, au sommet ou au pied d'un escarpement rocheux. Souvent, ils sont à proximité de sources, d'arbres ou de pierres qui avaient chez les primitifs une signification sacrée bien connue. Ceux-ci croyaient au pouvoir fertilisant de la Terre aussi recherchaient-ils des endroits caractéristiques, comme des sources, des rochers où suinte l'eau qui féconde le sol. "Cette eau, source et symbole de vie, dit J. Gélis, (18) est un élément essentiel du "répit", le baptême constituant alors la forme christianisée d'un antique rituel de purification, de lustration à la naissance."

Plus tard, ils ont personnalisé la Terre nourricière par des images de divinités- Isis, Athéna, Cybèle, La Matrix gauloise – figurées par une femme assise tenant un enfant dans le giron, toujours de teinte sombre comme la terre humide. Avec l'apparition du christianisme, aux effigies des déesses-mères de l'Antiquité, qui peu à peu avaient perdu leur couleur primordiale, se substituèrent celles de la Vierge Marie et de l'Enfant-Jésus. Mais des réminiscences obscures survivaient dans les dévotions à ces Maternités chrétiennes.

Comme autrefois, on y venait toujours en pèlerinage, mais les processions, le cérémonial, certains Éléments du culte offraient d'étranges similitudes avec ceux de l'ancienne religion. Les grâces que l'on sollicitait de ces Madones miraculeuses ne variaient guère non plus de ce que

les populations antérieures demandaient à leurs déesses vénérées. C'était toujours des faveurs en relation directe ou même détournée, avec les dons dispensés par la Mère-Nature: la vie, la santé, la délivrance des douleurs (chez les femmes enceintes), des infirmités (chez les enfants rachitiques), des captifs (fort nombreux aux temps des Croisades) et également le retour momentané à la vie des mort-nés, qui leur ouvrira les portes du Ciel.

Jusqu'au 19^e siècle, les pèlerins ont répété les mêmes gestes rituels de jadis: pour obtenir une guérison ou une amélioration espérées: exposition de l'enfant rachitique près de la source, immersions renouvelées un certain nombre de fois dans l'eau guérissante des membres malades ou même du corps tout entier, dépôt d'ex-voto, de chaînes ou d'oboles en reconnaissance. Des statuettes de déesse et des objets divers retrouvés lors de fouilles sous les sanctuaires actuels confirment l'idée d'association entre la source et le temple préexistant. Tous ces éléments justifient le profond enracinement de ce culte du "réputé qui n'était que le prolongement du culte à la Terre-Mère.

Notes.

- (1) Jacques Gélis, la mort et le salut spirituel du nouveau-né. Essai d'analyse et d'interprétation du "sanctuaire à répit" (XVe-XVIe S.) Dans Revue d'histoire moderne et contemporaine, t. XXI Juillet-sept. 1984.
Cette étude volontairement limitée à l'espace français a été largement consultée avec l'aimable permission de l'auteur. Qu'il trouve ici l'expression de toute ma gratitude.
- (2) Christine Martin, les pèlerinages en Basse-Semois au XIXe et XXe siècle, Mémoire de licence de philosophie et lettres, Univ. Cath. De Louvain, 1983-1984, p. 106.
- (3) J. Gélis, op. cit. p. 364.
- (4) J. Gélis, op. cit. p. 364. Et note.
- (5) J. Gélis, op. cit. p. 372.
- (6) (7) Dr Thiry, Notre dame de Dieupart, Guide du visiteur, Remouchamps, 1924, p. 50.
- (8) J. Gélis, op. cit. p. 364.
- (9) Abbé N. Tillière, Guide pour l'Exposition mariale de Namur, 1904.
- (10) Renseignement aimablement communiqués par M. Fanon M. de Bomal, à qui j'adresse mes remerciements.
- (11) Jacques François, Saint mort, sa vie, ses reliques, son pèlerinage, pp. 21 et sv., Ed. Condroz-Meuse, Haillot, 1931.
- (12) Félix Rousseau, Légendes et coutumes du Pays de Namur, p. 85, Brux. 1971.
- (13) Robert Dascotte, Religion et Traditions populaires dans la région du Centre, Haine-St-Paul, 1985.
- (14) L. Deltenre, Notre-Dame miraculeuse de Trazegnies, pp. 18-19, Thuin, 1936.
- (15) G. van Haepere, Notre-Dame de Basse-Wavre à Melin, dans Médiatrice et Reine, février 1985, Louvain.
- (16) Un miracle à Houyet en 1759, Namurcum, Chronique de la Société archéologique de Namur, IV, 1927, p. 8-12.
- (17) La Médecine populaire, p. 161, édité par C.G.E.R.
- (18) J. Gelis, op. Cit., pp. 372-373.